



Newbilluair - 89

T'AS PO JOB-CITRON DE LA D



JOC de Montréal
4354, Brébeuf
Montréal, (Québec)
H2J 3K9
Tél: (514) 527-2771

JOC de Québec
435, rue du Roi
Québec, (Québec)
H1K 2X1
Tél: (418) 525-6187

JOC Rive-Sud
626, boul. Ste-Foy
Longueuil, (Québec)
J4J 1Y9
Tél: (514) 651-3488

**IGNÉ UNE
? EMPRESSE-TOI
ÉNONCER !**



JOC de Chicoutimi
114, Jacques Cartier est
Chicoutimi, (Québec)
G7H 1Y3
Tél: (418) 549-2754

JOC de Sorel
176, rue Limoges
Sorel, (Québec)
J3P 1T6
Tél: (514) 742-1115

JOC de Shawinigan
1560, St-Joseph
Shawinigan, (Québec)
G9N 4J4
Tél: 539-7172

JOC de Rouyn-Noranda
150, rue Carter
C.P. 2104
Rouyn-Noranda, (Québec)
J9X 5A5
Tél: (819) 797-0498

JOC de Gatineau-Hull
115, Carillon
Hull (Québec)
Tél.: (514) 771-8391

JOC Nationale
3119, Monsabré
Montréal (Québec)
H1N 2L3
Tél.: (514) 256-7374

JEUNESSE

As-tu une job?

As-tu un emploi permanent? À temps plein?

Un bon salaire?

Ton travail te permet-il de répondre à tes besoins (logement, nourriture, vêtements, médicaments, loisirs)?

Travailles-tu dans ton domaine de formation?

Est-ce que tu t'épanouis dans ton travail?

As-tu une place pour parler de l'organisation à ton travail?

En tant que jeunes 18-30 ans, on n'est pas tellement choyé par l'actuelle organisation de la société. Comme le «Me, Myself and I» est très valorisé, les jeunes travailleurs travailleuses de la JOC sont fiers en cela d'être marginaux. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire tout seul:

- des enquêtes sur l'évolution de l'emploi
- des soirées d'information sur les lois de l'aide sociale, du chômage, des normes minimales de travail, de la syndicalisation
- des projets de théâtre, photos, vidéo, musique, etc.
- Rallye-camping annuel
- Partys

OUVRIÈRE

La majorité des jeunes travaillent dans les secteurs usine ou services (restaurant, commerce, bureau, services publics). C'est aussi eux qui se retrouvent avec des conditions de travail précaires.

«J'ai 20 ans et j'ai eu à faire face à une dizaine de mises à pied. J'ai surtout travaillé en usine. J'avais quand même de bons salaires. Mais on dirait qu'on m'engageait toujours pour les rushs. Après il me slackait pour manque d'ouvrage ou parce qu'il ne m'aimait pas la face...»

«Je travaille dans une firme de corrections de dessins. Au début, j'ai été engagé pour deux mois mais on m'a gardé finalement. À chaque 4-5 mois, mes tâches de travail augmentent. Pour être en règle, le boss fait refaire une nouvelle définition de tâches pour mon poste; et je dois la signer. Mais le salaire ne change pas par contre.»

N'oublions pas les conditions de vie qui vont avec:...

«Je travaille sur appel depuis un an. Je dois être disponible 24 heures sur 24 et être prête à me déplacer partout dans ma région. D'un mois à l'autre, je ne sais jamais dans quelle ville je vais travailler, combien de temps je vais y rester ou tout simplement vais-je travailler. Comment voulez-vous pouvoir planifier une vie privée et sociale?»

«On habite à deux dans un 4½. Tout seul, j'arriverais pas. Déjà que je coupe dans les vêtements et les loisirs. Économiquement c'est avantageux mais s'il s'agissait juste de moi... Il faut mettre de côté ses intérêts personnels ou toujours les négocier avec ton co-loc.»

CHRÉTIENNE

Est-il acceptable que les jeunes travailleurs-ses se plient à des situations abusives et injustifiables? Non. Voilà l'importance de se regrouper, de s'organiser, de revendiquer pour des valeurs de justice et de liberté. Petites ou grandes actions, menées de façon solidaire, conduisent toujours à une amélioration de nos conditions de vie et de travail.

«J'ai travaillé dans une garderie privée pendant environ 1½ an. Les normes minimales de travail étaient pour la plupart respectées mais les conditions de travail étaient difficiles. Il n'y avait pas d'organisation. Il fallait tout faire sur le tas et apprendre sur le tas. On n'avait pas de pause (selon la loi, l'employeur n'est pas obligé de t'accorder des pauses). On devait planifier les activités des enfants chez nous car à la garderie on n'avait pas le temps et cette préparation n'était pas payée. Pour ce qui est des augmentations de salaire, l'employeur n'est pas obligé de t'en donner. Comme on n'était que 4 employés, on avait trop d'ouvrage pour pouvoir se parler dans le but de mieux s'organiser au travail. On s'est donc réuni en dehors de la garderie pour discuter et établir une liste de conditions qu'on trouvait difficiles et pour apporter des propositions pour les améliorer. On ne demandait rien d'extravagant, c'était très réaliste. Quand on a présenté cette liste à la directrice, elle a pris ça comme une attaque personnelle. Elle n'a pas accepté nos propositions et ça a tourné au vinaigre.

Après on s'est renseigné à la CSN pour voir si on pouvait tenter de se syndiquer. Mais étant donné que c'était une garderie privée, la CSN et les autres centrales syndicales ne s'impliquent pas facilement dans ces dossiers. Jusqu'à date, tous les travailleurs-ses de garderies privées qui ont essayé de se syndiquer, ont échoué car ces garderies ont fermé. Comme je n'étais plus capable de supporter l'atmosphère de travail angoissante, j'ai donné ma démission. Maintenant je travaille sur appel pour différentes garderies à but non-lucratif. Avec toutes ces démarches, je connais mes droits. Les autres éducatrices les ont appris aussi. Je suis maintenant en mesure d'informer mes compagnes de travail sur leurs droits pour qu'elles ne se laissent pas faire...»

INTERNATIONALE

La JOC existe dans 10 régions du Québec. À plus grande échelle, elle est présente dans plus de 56 pays. Les problèmes de précarité d'emploi ne se manifestent pas seulement en Amérique du Nord. Les réalités des jeunes travailleurs-ses des autres pays nous rejoignent plus qu'on ne le pense.

«Je travaille dans une banque. On a beaucoup de travail. Je dois faire beaucoup d'heures supplémentaires. À vrai dire, on se sent obligé; tout le monde en fait. Alors il n'est pas rare que je fasse 120 heures supplémentaires par mois. Par contre, on m'en paie seulement 12. Toutes mes compagnes de travail font comme moi sinon l'ouvrage s'accumulerait de façon épouvantable. Et pour ce qui est des congés, je n'ai que 6 jours par année... si on a le courage de les prendre car les autres vont écoper d'un surplus de travail, ça fait 13 ans que je travaille là.»

Midori, Japon

La dernière semaine d'avril est la Semaine Internationale des jeunes travailleurs, travailleuses dans toutes les JOC du monde. C'est l'occasion de prendre la parole, de fêter les luttes des jeunes travailleurs-ses, de mener des actions etc.